

F H O L D I N G

S.A.R.L. à associé unique au capital de 1 000 €
Siège social : 54 rue Meslay 75003 PARIS

Numéro d'identification : 789 175 072 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} AOUT 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le premier août, au siège social,

Monsieur Gary ZIEGLER, demeurant à PARIS (75017), 69 avenue de Wagram,
Propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la société FHOLDING,
Associé unique et seul gérant,

Se proposant de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts
- Questions diverses

Prend les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société à l'effet de préciser certaines des activités exercées ou susceptibles de l'être.

Il décide ainsi d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 2 qui seront rédigé comme suit :

« Article 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

DS
EG

(...)

- L'achat, la vente, le négoce, l'import-export, sous toutes ses formes, de toutes marchandises et de tous produits manufacturés, notamment d'articles d'horlogerie, bijouterie et joaillerie, ainsi que de biens et objets précieux ou de collection et d'œuvres d'art ;

(...) »

(le reste de l'article sans changement)


Seconde décision

L'associé unique décide que les formalités requises par la loi à la suite des décisions qui précèdent seront faites à la diligence et sous la responsabilité du président, qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

En outre, il confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légales, notamment de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique, gérant.

L'associé unique, gérant
Gary ZIEGLER

DocuSigned by:

5A534758980243A...